



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juillet 2023

Petite enfance : inquiétude des acteurs de la filière sur le financement de la revalorisation des salaires

Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées a annoncé le 29 juin dernier une enveloppe de 200 millions d'euros pour la revalorisation des métiers de la petite enfance dans le cadre de la future convention d'objectif et de gestion qui sera signée entre la CNAF et l'Etat prochainement. Très attendue par les professionnels de la petite enfance, nos organisations déplorent l'absence d'un financement intégral par l'Etat et une inégalité de traitement pour nos organisations qui devront au préalable signer des accords de branche pour en faire bénéficier leurs salariés.

Malgré nos demandes d'un engagement financier à 100% de l'Etat, ces revalorisations ne seront financées qu'aux deux tiers par ce dernier. Qui pourra financer le tiers restant ? Certainement pas les crèches, la plupart étant déjà dans une situation de grandes difficultés financières. Pour le second financeur que sont les communes : le poids sera bien trop important pour nombre d'entre elles.

Si l'on peut se réjouir de cette mesure qui a pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil en rendant plus attractif ce secteur, nos organisations sont extrêmement inquiètes du risque important de fuite de personnel qui en découlera.

La mise en place d'un système à deux vitesses n'est acceptable ni pour nos organisations, ni pour nos professionnels, en ce qu'il privilégie certains acteurs de la Petite Enfance, qui bénéficieront dès le 1^{er} janvier 2024 des financements, au détriment d'autres. En effet, les structures de certaines branches ne seront pas éligibles aux financements versés dès le 1^{er} janvier 2024 alors même qu'elles ont déjà signé des accords de branche qui concourent aux objectifs de revalorisation fixés par le Ministre. D'autres branches devront, par ailleurs, signer un accord de convergence avant de négocier un accord au sein même de leur branche pour que leurs structures obtiennent ces financements. En effet, la revalorisation sera soumise à la condition d'un accord entre les partenaires sociaux de convergence des grilles de salaires des différents emplois vers la mieux disante et le décompte des salariés du secteur de la petite enfance. L'identification des grilles d'emplois les mieux disantes aurait dû relever d'un travail entre les partenaires sociaux, et ne pas être décidée de manière unilatérale par le gouvernement en désignant une branche spécifiquement.

Nos organisations regrettent l'absence de considération des membres du comité filière petite enfance, qui travaillent avec un fort engagement depuis plusieurs mois pour améliorer la qualité d'accueil et l'attractivité du secteur, elles auraient souhaité à tout le moins ne pas découvrir le volet qualité par la presse.

Nos organisations demandent d'une part à ce que l'Etat prenne en charge 100% de cette revalorisation et non les deux tiers, et d'autre part à ce qu'un travail entre nos organisations soit mis en place pour définir la convention la mieux disante par emploi.

CONTACTS PRESSE

ANEM

Pascal Lelièvre
06 77 26 57 22
p.lelievre@anem-mutualite.fr

Mutualité Française

Célia Faure
06 13 55 26 81
celia.faure@mutualite.fr

FEHAP

Maryse de Wever
06 77 20 93 81
maryse.dewever@fehapa.fr

HEXOPÉE

Antoine TRÉDEZ
06 59 86 47 70
atredez@hexopee.org

FÉDÉSAP

Julien JOURDAN
06 30 54 96 83
jjourdan@fedesap.org

FFEC

Elsa HERVY
06 38 54 49 73
elsahervy@ff-entreprises-creches.com

FNAPPE

Céline LEGRAIN
06 10 25 24 25
celine.legrain@groupe-sos.org

USB Domicile

Jean-Philippe Lecocq
06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com